

Application de notification de contacts au fédéral
Une décision opaque et nuisible pour les droits et libertés

Montréal, le 26 juin 2020 - La Ligue des droits et libertés (LDL) déplore que le gouvernement fédéral lance une application de notification de contacts, alors que l'utilisation de ce type d'outils dans d'autres pays s'est révélée être inefficace dans le contexte de la pandémie.

Le 18 juin dernier, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé l'implantation de l'application COVID Shield dès le 2 juillet, d'abord en Ontario. L'absence de transparence tant du côté du choix du fournisseur que du fonctionnement de l'application COVID Shield, nourrit des doutes quant au respect des principes essentiels de la vie privée et à l'efficacité réelle de l'application à informer la population de l'exposition à la COVID-19. Cette application pourrait donc bafouer les droits de la personne de façon significative et ce, sans qu'il n'y ait eu un débat public au sein des institutions démocratiques existantes.

Alexandra Pierre, présidente de la LDL, soutient que « l'efficacité de ces applications n'a pas été démontrée. Elles se sont même révélées inefficaces et peu utiles dans plusieurs des pays où elles ont été utilisées, par exemple en Islande, en France et à Singapour. »

« Renforcer les budgets de la santé publique et tester la population à grande échelle demeurent les meilleurs remèdes face à cette pandémie. L'application technologique proposée reste une solution de l'ordre du diachylon qui ne pourrait jamais soigner une hémorragie. » poursuit Mme Pierre.

Il incombe aux provinces de décider du déploiement d'applications de notification de contacts sur leurs territoires. La LDL demande donc au gouvernement du Québec de ne pas autoriser le déploiement de l'application COVID Shield ou de toute autre application.

« N'affaiblissons pas les droits et libertés de la population en imposant de fausses solutions technologiques pour tenter de répondre à cette crise sanitaire. Vacances ou pas, les gouvernements fédéral et provincial peuvent être assurés que la LDL continuera de suivre ce dossier de près » termine Mme Pierre.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés
C : 514-715-7727